

Département  
D'EURE ET LOIR

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT HUIT du mois de SEPTEMBRE à VINGT HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 28 septembre.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, M. DETAMANTI, Mme MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme EMOND, MM. TRAPATEAU, LOUDIERE Mmes POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, M. CAN, M. AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.  
formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MONTIGNY à Mme MANSON, M. GLIZE à M. MALANDAIN, Mme HENRI à Mme BENABI,

Absent excusé : M. CHAKOUR,

Absents (es) non excusés (es) : Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, YOUNSSI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 25

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 20 h 15 - Fin de séance : 21 h 20

OBJET :  
BUDGET ZAC BOIS DU  
CHAPITRE 2022  
DECISION MODIFICATIVE  
N°2

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

22 septembre 2022

Service financier  
JMB-DD-MA-AM-2022.102

SG-2022/09 - 05

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

17/10/2022

Vu le Budget Primitif 2022,  
Vu le Budget supplémentaire 2022,  
Vu la décision modificative n° 1,

Monsieur le Maire propose les ajustements de crédits, en sections de fonctionnement détaillés ci-dessous :

Section Fonctionnement :

FONCTIONNEMENT							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Nature	Motif	Montant	Chapitre	Nature	Motif	Montant
70	7015	VENTES DE TERRAINS NEXITY	538 540,00	011	608	TRAVAUX AMENAGEMENT TRANCHE 4	865 538,32
70	7015	VENTES DE TERRAINS A BATIR	334 273,32	011	6354	DRONTS SUR VENTE NEXITY	7 275,00
TOTAL			872 813,32	TOTAL			872 813,32

C'est pourquoi, le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité, les ajustements de crédits, tels que proposés ci-dessus ;

ET ONT SIGNE les membres présents ;  
Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire

Par délégation du Maire,  
La DGS,

C. CORDIER



Michèle MANSON



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.